



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CALVADOS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°14-2020-067

PUBLIÉ LE 19 MAI 2020

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques du Calvados**

14-2020-05-19-002 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la  
Direction départementale des Finances publiques du Calvados (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances publiques du  
Calvados

14-2020-05-19-002

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services  
de la Direction départementale des Finances publiques du

*Fermeture des SPF et SPF-E du Calvados le 22 mai 2020*

Calvados

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CALVADOS

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des finances publiques du Calvados**

**Le directeur départemental des finances publiques du Calvados**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;  
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;  
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Calvados ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services de publicité foncière de Caen 2, Caen 3, Caen 4, Pont l'Evêque 1, Pont l'Evêque 2 ainsi que le service de publicité foncière et de l'enregistrement de Caen 1 seront exceptionnellement fermés le vendredi 22 mai 2020 pour cause de pont naturel.

**Article 2 :**

Ces services ne pourront ni prendre en charge les actes déposés (que ce soit sous forme papier ou en version dématérialisée) ni exploiter le courrier reçu au cours de cette journée.

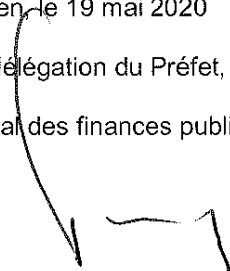
**Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Caen, le 19 mai 2020

Par délégation du Préfet,

Le Directeur départemental des finances publiques du Calvados



Bernard TRICHET